



Comité de vie locale

Le jeudi 15 novembre 2012

Motion n° 5 du Comité de Vie Locale relative à la préservation du carburant destiné à la fourniture d'électricité aux habitants

Le comité de vie locale du parc amazonien de Guyane, réuni en assemblée plénière le 15 novembre 2012, condamne avec la plus grande fermeté les actes récurrents de vol de carburant destiné à faire fonctionner les centrales, qui génèrent des pollutions, perturbations et coupures de la fourniture d'électricité aux usagers. Le comité de vie locale du parc amazonien de Guyane demande aux autorités compétentes de mettre en place une action immédiate pour sécuriser les stocks de carburant afin qu'ils n'alimentent plus l'activité d'orpaillage illégale et que les nuisances auprès des populations cessent durablement.

Pour la Présidente empêchée,

Le 2^{ème} Vice-président,

Jean-Paul GOUDOT

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'J' and 'G' followed by a horizontal line.